FRC 1877

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 10649

OPINION

DE

PAR BARTHELEMY (de la Moselle),

Sur l'établissement d'un hôtel des monnoies à Metz.

Séance du 23 germinal an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

AUTANT il seroit inconvenant de multiplier sans nécessité les hôtels des monnoies, autant il seroit préjudiciable à l'intérêt public de trop réduire le nombre des établissemens.

Un seul, pendant un certain temps, avoit été conservé dans la commune de Paris; mais le Corps législatif s'est empressé de faire cesser cette extrême centralisation, aussi nuisible qu'impolitique.

Le système monétaire bien apprécié veut, je le crois, lorsqu'il s'agit de prendre une mesure quelconque sur cette matière importante, que l'on se décide par des considérations d'intérêt général : les réclamations locales ne peuvent être admises qu'autant qu'elles concordent avec le bien de tous. C'est de ce principe dont je viens me prévaloir pour justifier que l'on doit rétablir l'hôtel des monnoies de Metz.

Avant et depuis sa réunion à la France, cette intéressante commune a constamment joui d'un établissement de cette nature : l'expérience en avoit démontré l'utilité. Cependant il n'a pas été compris dans ceux maintenus par la loi du 24 vendémiaire.

Les raisons qui alors militoient contre cette suppression, ainsi qu'il auroit été facile de le prouver, se trouvent aujourd'hui fortifiées.

Il est reconnu que la situation favorable à un hôtel des monnoies est d'être le plus à portée possible de recevoir les matières venant de l'étranger, d'avoir un écoulement facile et des moyens de transport peu dispendieux : il convient aussi réunir à ces avantages la sûreté contre une surprise de l'ennemi en cas de guerre.

Metz ne laisse rien à desirer à cet égard. Ses triples murailles rendent cette place une des plus fortes de la République, et par conséquent à l'abri de toute invasion; sa situation est telle, que cette cité devient le passsage et l'entrepôt naturel de Francfort et de plusieurs autres principales villes d'Allemagne; sa communication avec le territoire batave est assurée par la Moselle.

Outre les avantages résultant de sa position topo-

CHICAGO

graphique, Metz en présente un d'un genre particulier. Chacun sait qu'un assez grand nombre de ses habitans se sont, de tout temps, livrés spécialement au commerce des matières d'or et d'argent. La conformité de leurs mœurs et l'identité de leur idiome avec les Juifs allemands rendent leurs alliances fréquentes, et par suite leurs relations commerciales.

Ce seroit se faire une idée contraire à la vérité, que de croire que ces négociations ont été peu importantes. Ces hommes, qui, comme l'on sait, ont toujours eu un esprit mercantile, ont tellement approfondi toutes les branches de ce commerce, et leur activité est si grande qu'ils ont alimenté en forte partie la monnoie de Metz, dont le travail a égalé et même surpassé celui de beaucoup d'autres.

Dans les neuf mois de 1793, qui ont précédé l'ordre de cessation du travail, il a été fabriqué à Metz 14,970 marcs, valant 745,680 francs.

En jetant les yeux sur la carte, on remarque que le terrein, qui naturellement forme l'arrondissement de la Moselle, contient environ cinquante villes qui, toutes, sont plus à la proximité de Metz que de Strasbourg, Paris, Lille ou Bruxelles.

Le plan adopté de distancier les monnoies ne se trouvera pas contrarié par la conservation de celle de Metz; l'intervalle qui sépare cette forteresse de celle de Strasbourg est au moins aussi considérable que l'est celui de Bayonne à Perpignan. L'on se prévaudroit d'autant plus mal-à-propos de la proximité de ces deux premières villes, que le Directoire propose de placer à Toulouse un hôtel des monnoies, qui alors se trouvera beaucoup plus rapproché que ne l'est Metz de Strasbourg; la distance entre Lille et Bruxelles est encore moindre, et cependant on propose aussi d'établir un hôtel des monnoies dans cette dernière ville.

Sans vouloir prouver, ce qu'il seroit facile de faire,

que Strasbourg n'est pas plus favorablement situé, que son hôtel des monnoies n'est pas si vaste ni si commode que celui de Metz, on peut assurer que les deux établissemens auront de l'occupation autant et peut-être plus qu'ils n'en pourront faire, sur-tout dans la refonte projetée et nécessaire de toutes les pièces de monnoie qui ne sont pas au type républicain.

Outre les pièces d'or et d'argent, il faudra aussi remplacer la monnoie de cuivre. Sous ce nouvel aspect il devient nécessaire encore de conserver la monnoie à Metz; il existe, dans les magasins de la fonderie de cette commune, un dépôt de cuivre épuré du métal de cloches, dont le poids est de 750 mille kylogrames, qui produiront en monnoie trois millions six cent cinquante mille francs. On ne voudra sans doute pas faire transporter cette matière ailleurs; car, indépendamment des embarras et retards qui seroient la suite d'une telle opération, les frais absorberoient une forte partie de la valeur.

Cette monnoie devra prendre son écoulement par les nouveaux départemens. Metz se trouve le point le plus favorable du départ. Qu'on ne vienne pas objecter les frais que nécessite un atelier monétaire : l'on peut, je crois, sans injustice réduire d'un quart le taux des appointemens fixés; d'ailleurs une observation de cette nature ne doit pas faire rejeter une mesure propre à augmenter, autant que possible, la fabrication et l'émission des monnoies de toutes espèces.

La mise en activité de l'établissement dont j'entretiens le Conseil n'occasionnera aucune dépense; les ouvroirs, balanciers, etc. sont en bon état.

Ce seroit une erreur de croire que la vente des bâtimens procureroit une somme considérable, destinés au seul usage auquel ils ont toujours servi : ces mêmes bâtimens ne sont pas avantageusement placés pour

aucun genre de commerce, et leur construction assez extraordinaire exigeroit beaucoup de dépense pour les préparer à un logement commode.

J'ai usé de mes connoissances locales pour éclairer le Conseil : je crois lui avoir démontré que le bien public réclame avec force l'établisement d'un hôtel des monnoies à Metz.

Après avoir fixé vos regards, citoyens représentans, sur l'intérêt général qui se trouve fort heureusement lié à celui particulier, qu'il me soit permis d'appeler un instant votre sollicitude sur l'état actuel de la commune de Metz.

Sa principale richesse consiste en vignes, dont le produit a toujours été consommé par une nombreuse garnison.

La présence des troupes, dans toutes les places de cette frontière, procureroit encore un autre avantage, celui de faire travailler un grand nombre d'ouvriers en tout genre.

Ces ressources se trouvent anéanties par la réunion des pays conquis, en ce que les garnisons seront désormais portées à l'extrême frontière.

Il est à remarquer que l'absence des troupes se fait déja fortement sentir à Metz. Les vins et autres productions du pays restent entre les mains des propriétaires; l'état de détresse est tel que grand nombre d'artisans sont forcés d'abandonner leurs foyers pour se procurer ailleurs du travail : l'on ne peut faire cesser cette affligeante position que par quelques établissemens publics.

Représentans du peuple, vous aimez à encourager le patriotisme; c'est toujours avec un nouveau plaisir que vous entendez le récit d'actions civiques : les citoyens de Metz ont été déclarés plusieurs fois avoir bien mérité de la patrie, les services importans qu'ils ont rendus à la liberté leur assurent votre bienveillance; ils n'ont pas été un seul ins-

tant affectés des pertes qu'ils ont éprouvées. Avant même la révolution, le sang républicain couloit dans leurs veines; ils n'ont jamais oublié les courageux efforts que firent leurs ancêtres pour conserver une indépendance qui leur fut ravie, plutôt par trahison que par la force. Au premier rayon d'espérance, le feu sacré de la liberté les électrise ; ils ne sont effrayés ni par les clameurs des stipendiés de la tyrannie, ni par les menaces du fanatisme, ni séduits par les promesses qui leur furent faites. L'ardeur qui les anima fut propagée dans tous les environs ; et la loi qui, en 1791, appela les hommes libres à défendre la conquête de la raison et de la philosophie est à peine promulguée que huit bataillons sortent du département de la Moselle, et volent s'associer aux vieux guerriers. Près de neuf mille réquisitionnaires s'arment en exécution du décret du 23 août 1793. Peu de temps après l'ennemi se présente sur les hauteurs de Saverne ; environ trois mille pères de famille sortent de Metz à la voix du représentant en mission, et se rendent en face du Prussien, qu'ils contribuent efficacement à repousser: plus tard, un autre détachement se porte sur la Sarre. Près de trois mille conscrits obéissent avec empressement à l'appel qui leur est fait; de suite des colones mobiles s'enfoncent dans les départemens des Ardennes et des Forêts pour arrêter la marche des insurgés de la Belgique. A défaut de garnison, le service militaire s'est fait par les citoyens de Metz; ils ont, depuis 1792, monté la garde souvent deux et trois fois par décade. Cette surcharge, qui a occasionné beaucoup de dépenses, et qu'ils supportent encore, n'a retardé en aucune manière le paiement des contributions.

En résultat, il demeure pour constant qu'en conservant un hôtel des monnoies à Metz on opère avantageusement, sous tous les rapports: le commerce, par l'effet duquel il s'importe une quantité considé-

rable de matières, se soutiendra ; les habitans des environs trouveront les facilités nécessaires à la vente de leurs bijoux d'or et vaisselle d'argent ; tout cela contribuera à augmenter la masse du numéraire. En servant l'intérêt général on procure les moyens d'existance à un assez grand nombre de pères de famille expérimentés dans ce genre de travail, qui fait leur seule ressource.

Je propose au Conseil le rétablissement d'un hôtel des monnoies à Metz, et préalablement le renvoi de mes observations à la commission chargée de faire un rapport sur la remise en activité de ces établissemens.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal an 7.